

**COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2018**

L'an deux mil dix-huit et le 12 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de ST MICHEL DE ST GEOIRS, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël MABILY, Maire.

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Joël MABILY Maire, Gérard CHAMPON-VACHOT 1^{er} Adjoint, Monsieur Gilles RAMEL 2^{ème} adjoint, Nathalie CHILLIARD, Christophe MABILY et Céline SCALVINI

Membres absents excusés : Madame Angélique POIROT et Monsieur Richard COLLET

Pouvoir (1) : Madame Angélique POIROT donne pouvoir à Madame Nathalie CHILLIARD pour tout vote en son nom

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MABILY

ORDRE DU JOUR

Les membres de la commission sociale ont été invités en début de séance pour finaliser l'organisation du concours de pétanque prévu le 21 juillet 2018. La liste de courses, les postes de chacun ont été définis, reste plus qu'à espérer un temps sans orage. Le Maire libère les membres extérieurs de la commission sociale et la séance du Conseil Municipal commence.

Le maire interroge les élus sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 12 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Il demande l'autorisation de procéder à la modification de l'ordre du jour, pour rajouter la délibération suivante :

Création suppression de poste

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Délibération 2018/14

Objet : Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire explique qu'un titre concernant les ordures ménagères a été émis à la société MT précision locataire de notre bâtiment industriel. Cette taxe nous a été restituée suite à une réclamation, il convient donc d'annuler le titre émis à tort. Cette annulation nécessite de prendre une décision modificative sur le budget 2018 pour affecter des crédits au compte 673 Dépense comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		677,00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles		677,00 €
D 615231 : Voirie	677,00 €	
Total D 011 : Charge à caractère général	677,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications budgétaires telles qu'elles lui ont été présentées

Délibération 2018/15

Objet : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de reverser la caution concernant la location de notre bâtiment industriel suite à la résiliation du bail de MT Précision. Ce paiement nécessite de prendre une décision modificative sur le budget 2018 pour affecter des crédits au compte 165 Dépense comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		22,00 €
Total D 16 : Remboursement d'emprunt		22,00 €
D 2152 : Installations de voirie	22,00 €	
Total D 21 : Immobilisations corporelles	22,00 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications budgétaires telles qu'elles lui ont été présentées

Délibération 2018/16

Objet : Création et suppression d'emploi

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 26 avril 2018,

Considérant le départ à la retraite d'un agent au 31 juillet 2018,

Considérant la suppression des nouvelles activités périscolaires,

Considérant la réorganisation du service école et entretien des bâtiments publics

Vu la saisine du Comité Technique en date du 25 juin 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (7 voix pour dont 1 pouvoir) décide :

- 1 - La suppression d'un emploi d'un Agent Spécialisé principal 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps complet 35/35^{ème} à compter du 01 septembre 2018
- 2 - La création d'un emploi d'un Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet soit 28/35^{ème} pour remplacer l'ATSEM à compter du 01 septembre 2018, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emplois d'ASEM
- 3 - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 4 - Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- 5 - Fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2018
- 6 - Autorise le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement

Questions diverses

Le Maire fait lecture d'un courrier de Madame CHAMPON-VACHOT qui remercie tous les élus et les personnes qui se sont associées à l'organisation de son pot de départ à la retraite.

Il informe également que l'ossuaire a été installé par ARTECASE dans le cimetière.

La séance est close à 23h20